



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du : mardi 22 octobre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS COUPE DE FRANCE

Tirage au sort des Finales Régionales effectué par Jamel SANDJAK – Président de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Les matchs se joueront le 02/11/2019 sur le terrain du club 1^{er} nommé.
Désignation de 3 arbitres officiels à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Exempts :

Clubs de D1 et D2 championnat de France.

Tirage à consulter sur le site de la Ligue de Paris Idf de Football:

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=362710&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

La Commission demande la désignation d'un délégué officiel (à la charge des 2 clubs) pour le match CA PARIS – SEIZIEME ES.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - SENIORS**22093366 VGA SAINT MAUR FF 3 / AB SAINT DENIS 1 du 19/10/2019**

Courriel d'AB SAINT DENIS indiquant que la joueuse 1324022012 LOLLLOT Camille s'est blessée lors de cette rencontre mais que cela n'a pas été inscrit sur la FMI.

Pris note.

La Commission souhaite un prompt rétablissement à la joueuse.

CHAMPIONNAT REGIONAL – SENIORS**Régional 3****Poule B****21461471 PARIS XI US / PARISIS FC du 26/10/2019**

Courriel de PARIS XI US.

Ce match est avancé à 17h00.

Accord de PARISIS FC et de la Commission.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18F

La Commission précise que conformément à l'article 3 du règlement de la Compétition :

« *L'épreuve est ouverte aux équipes participant à la compétition U18 F de la Ligue* »

Par conséquent, les équipes 1 des clubs évoluant en Challenge National Féminin U19 ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Tour n°1 – Cadrage :

Les matchs se joueront le 23/11/2019.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Utilisation d'une feuille de match informatique.

Exempts : 13 clubs :

BOBIGNY AF 1 - BOBIGNY EFC 1 – ENT. COSMO ST PRIX 1 - GOBELINS FC 1 - MEAUX CS AC 1 – MONTIGNY LE BTX AS 1 – NOISY LE GRAND FC 1 – POISSY AS 1 - RUEIL MALMAISON FC 1 – PUC 1 – RAGING CLUB DE France 1 - SENART MOISSY 1 – VGA ST MAUR FF 2.

Tirage à consulter sur le site de la Ligue de Paris IdF de Football:

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=368060&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

Rappel :

La feuille de match informatique est à utiliser depuis le 28/09/2019.

Poule A**21963202 EVRY FC 1 / PALAISEAU US 1 du 19/10/2019**

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de PALAISEAU US.

Poule C**21963254 VINCENNOIS CO 1 / ES PARISIENNE 1 du 12/10/2019**

Forfait non avisé de l'ES PARISIENNE 1 (2^{ème} forfait).

21963258 TORCY PVM US 1 / ES PARISIENNE 1 du 19/10/2019

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de l'ES PARISIENNE – 3^{ème} forfait entraînant le forfait général de l'équipe.

Ce forfait général intervenant dans les 3 dernières journées de la Phase 1 de ce championnat, la Commission fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF pour les 2 rencontres restantes :

21963263 SAINT PATHUS OISSERY 1 / ES PARISIENNE 1 du 09/11/2019

Match perdu par pénalité à ES PARISIENNE 1.
SAINT PATHUS OISSERY 1 = 3pts – 0 buts.

21963267 ES PARISIENNE 1 / PUC 1 du 16/11/2019

Match perdu par pénalité à ES PARISIENNE 1.
PUC 1 = 3pts – 0 buts.

Poule G

21963367 RACING CLUB DE FRANCE 1 / ASNIERES FC 1 du 12/10/2019

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match et des courriels des 2 clubs,

Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 17h00 sur le terrain B2 du stade Yves du Manoir,

Considérant que le club du RACING CLUB DE FRANCE n'a pas mis en œuvre les moyens nécessaires pour accueillir l'équipe adverse,

Considérant que le match n'a pas pu avoir lieu,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club du RACING CLUB DE FRANCE pour en attribuer le gain à ASNIERES FC.

RACING CLUB DE FRANCE: -1 point – 0 but.

ASNIERES FC : 3 points – 0 but.

Feuilles de Match en retard – U18F

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (article 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel:

Poule C – 21963255 PUC 1 / BONDY AS 1 du 12/10/2019

Poule F – 21963338 BEZONS USO 1 / ENT. VILLIERS FOSSES du 12/10/2019

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11

Poule F

21514085 FOSSES FU 1 / ERAGNY AS 1

La Commission prend connaissance des courriels des 2 clubs et donne son accord pour que la rencontre se déroule le jeudi 14/11/2019 à 19h30 au stade Auguste Delaune sous réserve de l'accord d'ERAGNY.

La Commission invite les 2 clubs à formuler une demande via Footclubs.

Poule H

21514118 PARISIENNE ES 1 / RED STAR FC 1 du 12/10/2019

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de PARISIENNE ES.

Feuille de Match en retard – U15F

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (article 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

Poule H

21514119 SOLITAIRES PARIS EST 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 12/10/2019